

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Barlieu
séance du 25/07/2019

L' an 2019 et le 25 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DETURCHE-ARMANET Marie-France Maire

Présents : Mme DETURCHE-ARMANET Marie-France, Maire, Mmes : GUIMARD Christelle, HENON Yvette, LAMOURET Sylvie, ROMAIN Michelle, MM : FOURNIER Christian, MOLLOT Gilles, POMMIER Gilles, TURQUET Marc, VERBEKE Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CRUZ Jean-Louis à Mme LAMOURET Sylvie

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 10

Date de la convocation : 17/07/2019

Date d'affichage : 17/07/2019

Secrétaire : LAMOURET Sylvie

Réf : 2019_27 - Renouvellement CCD Angélique VERWAERDE

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat à durée déterminée (établi en application des dispositions de l'article 3-3 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) à temps non complet inférieur à 17 heures 30 afin de permettre à Madame Angélique VERWAERDE d'assurer son travail à la cantine et d'accompagnement dans les transports scolaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de renouveler le contrat de Madame Angélique VERWAERDE, contrat à durée déterminée qui concerne les communes de moins de 1 000 habitants - agent à temps non complet inférieur à 17 heures 30 établi en application des dispositions de l'article 3-3 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifié. Ce contrat sera renouvelé à compter du 1er septembre 2019 pour une durée de 12 mois à raison de 13/35ème annualisés, à l'équivalence du grade d'adjoint technique, IB 347, IM 325, pour occuper les fonctions d'agent polyvalent de restauration et d'accompagnement dans les transports scolaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)